

MAIRIE DE MELICOCQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. – BOURDON J - CARDON P. – DEFRESNE X. – JOLIVET B. - LANDUYT N.- ZANCZAK P

Mmes DELABIE ML. – FLORENCHIE MC. - FONTAINE V. - GONCALVES M. - VANDENBROM C. – WILLOT S.

Absents excusés : M. COLLÉ G.

Mme LAMBERT F.

M. ZANCZAK Philippe a été élu secrétaire.

Convocation le 24 mars 2014

Selon l'article 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence et l'intégration à l'ordre du jour des points suivants :

- Election des membres du CCAS

I/ ELECTION DU MAIRE (2014/009)

La séance a été ouverte par Monsieur FLAMANT Michel, Maire sortant, qui après l'appel nominatif a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. BOURDON Jacques, M. CARDON Patrick, M. COLLÉ Gérard, M. DEFRESNE Xavier, Mme DELABIE Marie-Louise, M. FLAMANT Michel, Mme FLORENCHIE Marie-Claude, Mme FONTAINE Valérie, Mme GONCALVES Martine, M. JOLIVET Bertrand, Mme LAMBERT Florence, M. LANDUYT Nicolas, Mme VANDENBROM Claudine, Mme WILLOT Sophie, M. ZANCZAK Philippe, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CARDON Patrick, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du Maire. Le conseil a choisi pour secrétaire, Monsieur ZANCZAK Philippe.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du Maire :

Nombre de bulletins :	15	Monsieur FLAMANT Michel :	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Monsieur FLAMANT Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire** et a été installé. Monsieur FLAMANT Michel a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

II/ ELECTION DES ADJOINTS (2014/010)

Monsieur le Maire rappelle que les Adjointes prennent rang dans l'ordre de leur nomination. L'élection des Adjointes au Maire s'effectue au scrutin successif, individuel, secret, dans les mêmes conditions que pour celles du Maire.

a) Election du 1^{er} Adjoint au Maire :

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 1^{er} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Monsieur CARDON Patrick :	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Monsieur CARDON Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1^{er} Adjoint au Maire** et a été installé. Monsieur CARDON Patrick a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 1^{er} adjoint :

- **Suppléant à la CC2V « obligation » nouvelle loi.**
- **Responsable des cantonniers techniquement et administrativement.**
- **Responsable des gros travaux : routes, chemins, bâtiments communaux.**
- **Responsable du budget.**
- **Responsable de l'urbanisme : déclaration de travaux, permis de construire, certificat d'urbanisme**
....
- **Bois et forêt.**

b) Election du 2^{ème} Adjoint au Maire :

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 2^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Madame FONTAINE Valérie :	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Madame FONTAINE Valérie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **2^{ème} Adjoint au Maire** et a été installée. Madame FONTAINE Valérie a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 2^{ème} adjoint :

- **Responsable des Affaires scolaires, fonctionnement de l'accueil périscolaire et cantine, la médiathèque et secrétariat de mairie.**
- **Responsable des secrétaires de mairie et de tout le personnel entourant les écoles (ATSEM, agents d'animation, agent du patrimoine, agent de service).**
- **Responsable de l'information, communication, bulletin municipal.**
- **Intendance des fournitures administratives et produits d'entretien.**

c) **Election du 3^{ème} Adjoint au Maire :**

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 3^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Madame DELABIE Marie-Louise :	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Madame DELABIE Marie-Louise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **3^{ème} Adjoint au Maire** et a été installée. Madame DELABIE Marie-Louise a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 3^{ème} adjoint :

- **Responsable de la salle multifonctions, fonctionnement et intendance (vaisselle, lave vaisselle, réfrigérateurs, four, etc...), produits d'entretien en étroite collaboration avec le 2^{ème} et 4^{ème} adjoint.**

d) **Election du 4^{ème} Adjoint au Maire :**

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote, dans les conditions règlementaires.

Election du 4^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins :	15	Monsieur ZANCZAK Philippe :	14 voix
Bulletins blancs ou nuls :	1		
Suffrages exprimés :	14		
Majorité absolue :	8		

Monsieur ZANCZAK Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **4^{ème} Adjoint au Maire** et a été installé. Monsieur ZANCZAK Philippe a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Attributions déléguées au 4^{ème} adjoint :

- **Fêtes et Cérémonies : organisation des fêtes impératives : repas des cheveux blancs, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, Noël des enfants, et autres fêtes pouvant être décidées.**
- **Travaille étroitement avec le 3^{ème} adjoint et le 2^{ème} adjoint.**
- **Supplée le 1^{er} adjoint à l'urbanisme.**
- **Délégation de l'information.**
- **Cimetière.**

Pour information : Charte de bon fonctionnement.

- Le maire et les adjoints sont convoqués à chaque réunion de toutes les commissions.
- Rien ne peut être acheté sans l'aval du maire ou d'un adjoint.
- Chacun est responsable de ses attributions et prend les décisions qui s'imposent.
- La concertation entre maire et adjoints est de mise, les gros problèmes seront toujours traités conjointement.
- En fin d'année, la notation des employés se fera lors d'une réunion collégiale avec le maire et les adjoints.

III/ ELECTION DES MEMBRES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES COMMISSIONS (2014/011 – 012 - 013)

a) **Syndicat SEZEO** :

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants :

Délégués titulaires : COLLÉ Gérard - JOLIVET Bertrand

Délégué suppléant : FLAMANT Michel

b) **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Vallée du Matz** :

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants :

Délégués titulaires : FLORENCHIE Marie-Claude - LANDUYT Nicolas

Délégués suppléants : ZANCZAK Philippe - FLAMANT Michel

c) **Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Chevincourt – Machedont – Méricocq – Marest sur Matz** :

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants :

Délégués titulaires : CARDON Patrick - DELABIE Marie-Louise - JOLIVET Bertrand

Délégués suppléants : DEFRESNE Xavier - FONTAINE Valérie - LANDUYT Nicolas

d) **Commission du Centre Communal d'Aide Sociale** :

Ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants :

5 membres du conseil municipal : LAMBERT F. - FLORENCHIE MC. - VANDENBROM C. - WILLOT S. - ZANCZAK P.

Les 5 autres membres extérieurs seront désignés ultérieurement.

Monsieur le Maire informe que la commission des finances se réunira mi-avril pour préparer le budget et que la prochaine réunion du conseil municipal se déroulera fin avril afin de voter le budget 2014.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 H

Vu par nous, Maire de la Commune de MELICOCQ, pour être affiché le 3 Avril 2014
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire